

TRANSITIONS FAMILIALES A MADAGASCAR : DIVERSITE DES MODELES FAMILIAUX ET MODERNISATION

Clotilde BINET
Allocataire de recherche
Université Paris X, CERPOS, IRD

En Afrique, les modèles matrimoniaux connaissent des changements rapides et importants. On observe ainsi une « transition de la nuptialité » caractérisée principalement par un recul de l'âge au premier mariage des femmes. Cette transition de la nuptialité devrait modifier la place du couple au sein de la famille, en favorisant l'émergence d'une cellule conjugale au sein de laquelle se prendraient les décisions reproductives et sanitaires¹. En effet, le recul de l'âge au premier mariage des femmes est souvent associé à une moins grande implication des familles dans le processus de décision menant au mariage. En particulier, le choix du conjoint devient plus libre². Ces changements sont liés suivant les contextes à différents facteurs : le développement de la scolarisation semble être un déterminant commun à un mariage plus tardif dans toutes les sociétés. Pourtant, il n'est pas le moteur essentiel de retard de l'âge au mariage : celui-ci recule aussi chez les jeunes femmes pas ou peu scolarisées³. Le milieu urbain médiatise un bon nombre des facteurs de transformation des comportements matrimoniaux. L'âge au premier mariage des femmes et des hommes y est généralement plus élevé qu'en milieu rural⁴. Pourtant, derrière cette élévation de l'âge au mariage des femmes, les représentations associées au statut des femmes et des hommes ne se modifient pas fortement. Le mariage reste le seul mode de vie adulte socialement acceptable. Dans les capitales africaines, la polygamie se maintient malgré diverses caractéristiques de modernisation et constitue souvent pour les femmes une

¹ Hertrich V., 2001, « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années », Communication au colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001, 40p.

² Hertrich V., 1996, *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED, 547p.

Jensen R., Thornton R., 2003, « Early female marriage in the developing world », *Gender and Development*, vol.11 n°2, pp.9-19.

³ Westoff F. C., 2003, *Trends in Marriage and Early Childbearing in Developing Countries*, DHS Comparative Reports, n°5, 53p.

⁴ Westoff, 2003, op. cit. ; McCarthy J., 1982, *Differentials in Age at First Marriage*, International Statistical Institute, WFS Comparative Studies n°19.

solution face à un célibat qui s'allonge⁵. Dans la plupart des pays africains, la fécondité est toujours une valeur centrale. Les représentations sociales de la femme dans la société valorisent ainsi son rôle d'épouse et de mère.

Il s'agit ici d'abord d'identifier l'existence de changements matrimoniaux à Madagascar et les déterminants du changement matrimonial. Outre la scolarisation et l'urbanisation, le contexte régional, abordé au travers de la province, introduit des différences très fortes dans les comportements matrimoniaux et médiatise en partie les effets des facteurs de modernisation. Enfin, les différents modèles matrimoniaux à Madagascar seront décrits et expliqués.

Les données utilisées ici sont celles des Enquêtes Démographiques et de Santé 1992, 1997 et 2003 et de l'Enquête nationale démographique de 1966. Pour cette enquête et l'EDS 2003, nous utilisons les résultats parus dans les rapports finaux⁶. Pour l'EDS 1992 et l'EDS 1997, nous nous servons des données brutes de l'enquête, ce qui permet des analyses plus approfondies, notamment au niveau de l'analyse régionale. Les Enquêtes démographiques et de santé utilisent une définition très large du mariage puisqu'elles prennent en compte toutes les unions cohabitantes. L'âge d'entrée en première union est défini comme l'âge auquel la femme a commencé à cohabiter avec son premier conjoint. Les données pour les autres pays sont issues, sauf en cas de référence à l'auteur, des données publiées des enquêtes démographiques et de santé.

I) La transition de la nuptialité à Madagascar : Un modèle national spécifique en Afrique ?

A. Une transition à peine amorcée

Au début du XIX^{ème} siècle, l'Afrique subsaharienne reste la région où les mariages féminins sont les plus précoces. Seul l'Inde, le Bangladesh, le Yémen et le Nicaragua ont des âges au mariage aussi bas que ceux observés dans la région⁷. En Afrique, le mariage traditionnel est une affaire collective, clanique ou familiale dans laquelle les futurs mariés interviennent peu. Ce sont les familles qui prennent l'initiative des alliances et organisent les mariages. Les normes en matière d'âge au mariage ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes. En raison de l'importance accordée à la fécondité, le mariage précoce, dès la puberté, est valorisé pour les filles⁸. Il peut être ou non un moyen d'encadrer la sexualité pré-nuptiale et d'éviter les grossesses hors mariage. Toutes les sociétés d'Afrique n'ont pas la même attitude à l'égard de la sexualité avant le mariage. Elle peut être valorisée et encouragée pour les jeunes filles comme un moyen de prouver leur fertilité avant le mariage. Dans d'autres sociétés, elle est au contraire sévèrement réprimée⁹. Le mariage plus tardif pour les hommes est expliqué en termes économiques par la nécessité qu'ils ont - seuls ou avec l'aide de leur famille - d'accumuler l'argent et les biens nécessaires au paiement de la compensation matrimoniale, qui leur donne des droits légaux sur la

⁵ Antoine P., Nanitelamio J., 1995, *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?*, Paris, CEPED, 31p.

⁶ Institut national de la statistique et de la recherche économique, 1967, *Recensement de Madagascar. Enquête démographique nationale - 1966*, Tananarive.

Institut National de la Statistique, ORC Macro, 2005, *Enquête démographique et de santé de Madagascar 2003-2004*, Calverton, Maryland, USA, INSTAT, ORC Macro, 442p.

⁷ Westoff, 2003, op. cit.

⁸ Aryee, A.F., 1999, « L'évolution des modèles matrimoniaux », in Adepoju A. (éd.), *La famille africaine : politiques démographiques et développement*, Paris, Karthala, 318p.

⁹ Delaunay V., 1994, *L'entrée en vie féconde : expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Paris, CEPED, 326p.

fécondité de la femme¹⁰. En tant que responsable de leur ménage, les hommes doivent aussi avoir atteint une certaine maturité avant de fonder un foyer¹¹. La pratique de la polygamie est une des caractéristiques essentielles des systèmes matrimoniaux africains. Elle intervient sur le plan démographique comme un régulateur permettant l'accès de toutes les femmes au mariage. Néanmoins, elle constitue surtout une pratique sociale et économique qui ne peut pas seulement s'expliquer par le déséquilibre du marché matrimonial¹².

A Madagascar, le mariage était au XIX^{ème} une institution très souple. L'entrée en union se faisait graduellement, après un temps de fréquentation et de mariage à l'essai. Les relations sexuelles à l'adolescence étaient encouragées et la cérémonie du mariage pratiquée lors de la première grossesse ou, dans certaines populations, après une ou plusieurs naissances¹³. La cérémonie du mariage pouvait donc être dissociée largement de l'entrée en vie féconde et de l'entrée en cohabitation. Le choix du conjoint se faisait la plupart du temps dans la concertation entre les individus et les familles. Il existait toutefois des interdits de mariage, au sein du groupe de parenté ou entre castes par exemple¹⁴. La remise de la compensation matrimoniale constituait le cœur de la cérémonie du mariage mais celle-ci n'était pas d'un montant élevé. Chez les Bara, dans le Sud de Madagascar, les hommes devaient remettre un zébu à la famille de la femme¹⁵. De plus, l'instabilité matrimoniale était forte. La stérilité était une des causes principales de ruptures des unions. « La stérilité est la cause principale de ces douloureuses séparations. (...) une femme stérile est considérée comme maudite : il devient dangereux d'habiter trop longtemps avec elle. »¹⁶. Le mari avait le droit de répudier ou de divorcer de sa femme, alors que les possibilités pour celle-ci de quitter son mari étaient plus réduites. En 1962, A Madagascar, un âge légal au premier mariage des hommes et des femmes est fixé par l'ordonnance 62-089. Il est de 18 ans (de 17 ans pour les hommes et de 14 ans pour les femmes avec l'autorisation du tuteur légal). Cependant, la majorité des unions ne font pas l'objet d'une cérémonie civile, l'âge minimum légal au mariage n'est donc pas respecté¹⁷.

A la fin des années 1960, le modèle matrimonial malgache correspondait approximativement à celui qui s'observait dans la région Est de l'Afrique. Dans ces pays, l'âge au mariage des filles était comparativement plus élevé et celui des hommes plus précoce que ceux observés en Afrique de l'Ouest. Le célibat définitif était rare et

¹⁰ Copet-Rougier E., 1987, « Etude de la transformation du mariage chez les Mkako du Cameroun » in Parkin D., Nyamwaya D. (eds.), *Transformations of African Marriage*, Manchester, Manchester University Press, pp.75-92

¹¹ Aryee, 1999, op. cit.

¹² Antoine P., 2002, « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique » in Caselli G., Vallin J., Wunsch G. (éds), *Démographie : analyse et synthèse. Vol. 2, Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, Chap. 27, pp.75-102

¹³ Ravalolomanga B., 1992, *Etre femme et mère à Madagascar (Tañala d'Ifanadiana)*, Paris, L'Harmattan, 237p.

¹⁴ Grandidier A., 1914, « La famille malgache », in Grandidier A., Grandidier G., *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*, Imprimerie Nationale, Paris, 376p.

¹⁵ Julien G., 1909, *Institutions politiques et sociales de Madagascar : d'après des documents authentiques et inédits*, Paris, E. Guilmoto, 461p.

¹⁶ Rakoto I., 1971, *Les systèmes matrimoniaux africains : le mariage merina*, CNRS-Laboratoire d'Anthropologie Juridique, Paris, 67p.

¹⁷ Michel L., 1957, « Moeurs et coutumes des Bara », *Mémoires de l'Académie Malgache* n°40, Antananarivo, Académie Malgache, 192p.

¹⁸ Mondain G., 1905-1906, « Notes sur la condition de la femme hova », *Bulletin de l'Académie Malgache* n°4, pp.66-94 (p.88)

¹⁹ Razafinarivo et alii., n.c., *Inventaire des lois et dispositions relatives à la régulation des naissances à Madagascar*, USAID, 64p.

la polygamie peu fréquente¹⁸. En 1966, l'âge médian au premier mariage des femmes à Madagascar était de 18,0 ans et celui des hommes de 22,0 ans. Seulement 3,0% des femmes et 2,0% des hommes n'étaient jamais entrés en union. Par ailleurs, si la polygamie était connue à Madagascar, elle n'était déjà pas fréquente à cette époque. Seulement 1,8% des hommes étaient en union polygame.

Depuis les Indépendances, on observe en Afrique une transformation des modèles matrimoniaux. L'élément central de ces changements est l'élévation importante de l'âge au mariage des femmes. Seulement 8 pays africains n'ont pas connu de changements réels de l'âge au mariage des femmes. Ces pays sont le Burkina Faso, la République Centrafricaine, le Tchad, la Guinée, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda et Madagascar.

En effet, à Madagascar, l'âge médian au premier mariage s'est très peu élevé depuis 1966. Il est de 19,1 ans en 2003, soit une augmentation d'1,1 an seulement en l'espace de 37 ans. Si l'âge au mariage des femmes n'a que très faiblement augmenté, 50% de cette élévation se sont produites durant les 7 années précédant la dernière enquête (2003). Cette faible augmentation pourrait être le reflet de l'amorce d'une transition. Néanmoins, Madagascar se situe dans la tranche haute de l'Afrique. A la fin des années 1990, les âges médians au premier mariage varient de 15,2 ans au Niger à 19,9 ans au Kenya, la majorité des pays ayant un âge au mariage se situant entre 17 et 19 ans. Sur 25 pays africains, 8 ont un âge médian au premier mariage des femmes supérieur à 19 ans. Cela concerne 3 pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Togo, Ghana), 1 pays d'Afrique centrale (Gabon) et 5 pays d'Afrique de l'Est (Comores, Zimbabwe, Kenya, Madagascar). L'âge médian au premier mariage ne reflète pas complètement le calendrier de la nuptialité dans un pays. Il faut observer la fréquence des mariages précoces - ceux conclus avant l'âge exact de 15 ans - pour mieux évaluer le phénomène. Les mariages féminins conclus avant l'âge de 15 ans restent fréquents à Madagascar. En 2003, 10,1% des femmes âgées de 20 à 49 ans s'étaient mariées avant l'âge de 15 ans. Toutefois, ces proportions tendent à se réduire. Ainsi, 13,6% des femmes âgées de 40 à 44 ans s'étaient mariées avant l'âge de 15 ans contre seulement 8,4% chez celles âgées de 20 à 24 ans en 2003. Bien qu'au niveau national, le calendrier matrimonial soit relativement tardif, Madagascar a une proportion de mariages précoces plus élevée que celles observées dans des pays où l'âge médian au premier mariage est plus bas. Ainsi, au Burkina Faso, où cet âge est de 17,7 ans en 2003, la proportion de femmes mariées avant l'âge exact de 15 ans n'est que de 6,7%¹⁹. La norme d'âge d'entrée en union est donc très étendue à Madagascar.

En Afrique, les changements affectent le calendrier matrimonial des femmes mais pas celui des hommes²⁰. L'âge médian au premier mariage des hommes varie entre 22,1 ans au Niger et 25,0 ans en Erythrée. Dans 10 pays sur 18 possédant des données sur les hommes à la fin des années 1990, l'âge médian au mariage est inférieur à 24 ans. A Madagascar l'âge au mariage des hommes est précoce : 23,6 ans en 2003. Il a très peu augmenté depuis 1966 (1,6 an). Par ailleurs, une proportion importante d'hommes entre en union avant leur majorité légale. Ainsi, en 2003, 11,6% des hommes âgés de 30 à 59 ans s'étaient mariés avant l'âge de 18 ans. Cette proportion tend à augmenter puisque les mariages précoces masculins concernaient seulement

¹⁸ Hertrich V., Pilon M., 1997, *Changements matrimoniaux en Afrique Subsaharienne*, La Chronique du CEPED n°28, 3p.

¹⁹ Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), ORC Macro, 2004, *Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2003*, Calverton, Maryland, USA, 455p.

²⁰ Hertrich, 2001, op. cit.

9,1% des hommes âgés de 50 à 54 ans mais sont le fait de 14,1% des hommes âgés de 20 à 24 ans. A titre de comparaison, en Zambie, où l'âge médian au premier mariage des hommes est de 23,2 ans en 2003, les mariages conclus avant l'âge de 18 ans pour les hommes ne concernent que 4,2% d'entre eux²¹.

En Afrique, deux tiers des pays ont des écarts d'âge inférieurs à 6 ans contre seulement 1 tiers dans les années 1960²². L'élévation de l'âge au mariage des femmes a ainsi contribué à réduire les écarts d'âge au mariage entre hommes et femmes dans une majorité de pays. A Madagascar, on observe l'évolution inverse. L'écart d'âge était de 3 ans en 1966, il est passé à 4,5 ans en 2003. Pour les pays d'Afrique ayant recueilli lors de la dernière enquête démographique et de santé des données sur les hommes, l'écart d'âge au mariage entre hommes et femmes varie de 4,4 ans au Gabon à 6,9 ans au Niger. On peut donc dire que malgré une élévation de l'écart d'âge entre conjoints, celui-ci reste faible à Madagascar.

La polygamie est très répandue en Afrique et constitue une des spécificités des modèles matrimoniaux africains. La polygamie existait à Madagascar, elle a d'ailleurs été régulée par le roi Andrianapoinimerina (1787-1810) qui interdit aux hommes de prendre plus de sept femmes pour épouse. Associé à la réussite sociale, le régime polygynique était très organisé, l'homme ne pouvant prendre une épouse supplémentaire sans l'accord de sa première femme. A l'heure actuelle, la polygamie est interdite par le code civil. Dans les faits, 3% des femmes ont déclaré être en union polygyne en 2003, cette proportion se réduisant légèrement depuis 1992. D'une manière générale, elle est beaucoup moins importante que dans les autres pays africains²³.

Ces changements ne sont pas accompagnés d'une augmentation du célibat définitif en Afrique²⁴. A Madagascar, très peu d'hommes et de femmes n'entrent jamais en union. En 2003, le célibat définitif concerne 3,9% des femmes et 2,5% des hommes. S'il reste très faible, il est néanmoins supérieur à celui observé dans la plupart des pays africains dans les années 1990. Seule une minorité de pays avait un taux de célibat définitif supérieur à 2%.

B. Un maintien du rôle social du mariage

Le mariage à Madagascar reste un moyen pour les individus d'accéder à un statut d'adulte et d'être reconnu dans cette position par la société. Une caractéristique commune à l'ensemble de Madagascar est la hiérarchisation de l'autorité familiale entre les aînés et les cadets qui implique une double structuration par l'âge et la génération en terme de filiation. L'acquisition d'une existence sociale dans cette hiérarchie passe par le mariage pour les hommes²⁵. De plus, il leur permet d'accéder à une paternité reconnue. Avoir une descendance qui assurera la continuité du lignage et la poursuite des rituels funéraires reste un élément essentiel de la dynamique démographique à Madagascar. Une des caractéristiques du mariage à Madagascar est l'existence ancienne du mariage à l'essai, expression de la valorisation de la fécondité et de la spécificité du rôle du mariage dans la société. La cérémonie du mariage n'était

²¹ Central Statistical Office (Zambie), Central Board of Health (Zambie) et ORC Macro, 2003, *Zambia Demographic and Health Survey 2001-2002*, Calverton, Maryland, USA, 375p.

²² Hertrich, 2001, op. cit.

²³ Westoff, 2003, op. cit.

²⁴ Hertrich et al., 1997, op. Cit.

²⁵ Pavageau J., 1981, *Jeunes paysans sans terres : l'exemple malgache. Une communauté villageoise en période révolutionnaire*, Paris, L'Harmattan, 205p.

généralement célébrée qu'après une grossesse, voire une ou plusieurs naissances²⁶. Les couples pouvaient donc vivre en union pendant plusieurs années avant de se marier. Ces périodes de frégulation et d'union libre commençaient très tôt, les femmes devant faire rapidement preuve de leur fécondité.

Le modèle matrimonial à Madagascar ne peut donc se comprendre sans référence aux comportements sexuels et féconds. Si la fécondité reste élevée à Madagascar (5,2 enfants par femme en 2003), elle commence néanmoins à baisser depuis quelques années. Pourtant, cette transition dans l'intensité du phénomène ne s'accompagne pas d'une élévation de l'âge à la première naissance, comme c'est le cas en Afrique subsaharienne²⁷. En 2003, à Madagascar, la moitié des femmes avait eu une première grossesse à l'âge de 20,4 ans. C'est un des rares pays d'Afrique où les premières naissances sont de plus en plus précoces. Ainsi, l'âge médian à la première naissance des femmes âgées de 40 à 44 ans en 2003 est de 20,5 ans contre seulement 19,7 ans chez les femmes âgées de 20 à 24 ans.

La fécondité précoce est donc toujours valorisée. Le contrôle des naissances ne s'exerce pas au moment de la première naissance, qui doit toujours arriver tôt dans la vie des jeunes femmes²⁸. Celle-ci survient rapidement après l'entrée en union (1,3 an). D'ailleurs, cet intervalle est de plus en plus court. En 2003, les femmes âgées de 40 à 44 ans avaient eu leur première naissance 1,5 an après leur entrée en union alors que chez les femmes âgées de 20 à 24 ans, cet intervalle n'est plus que de 0,7 an. Cela signifie qu'une proportion importante des conceptions chez les femmes les plus jeunes survient avant le premier mariage. L'entrée en union se ferait donc toujours dans le but de légitimer une première grossesse à Madagascar. D'ailleurs, les cérémonies formelles sont généralement pratiquées par les couples qui ont fait preuve de leur fécondité.

En Afrique, bien que la sexualité avant le mariage soit largement répandue, l'entrée en vie sexuelle chez les jeunes filles est relativement tardive²⁹. En 2003, la moitié des femmes âgées de 20 à 49 ans a eu son premier rapport sexuel avant l'âge de 17,4 ans. Seulement 1,7 an sépare l'entrée en union de l'entrée en vie sexuelle et cet intervalle est stable entre les générations. Ce faible intervalle suggère que le premier rapport sexuel se produit dans le même contexte que le premier mariage. En effet, la sexualité des célibataires s'exerce souvent dans le cadre d'une relation régulière (80,6%) et n'est certainement souvent qu'un prélude au mariage. En milieu rural sénégalais, les adolescentes qui ont eu des relations sexuelles avant leur premier mariage l'ont généralement eu avec leur fiancé³⁰. A Madagascar, les faibles intervalles observés entre l'âge au premier rapport sexuel et l'âge au premier mariage chez les femmes « laissent à penser qu'une même logique préside à l'articulation entre le début de leur vie sexuelle et le début de leur vie conjugale : le contrôle sur la sexualité et le contrôle sur la nuptialité s'inscrivent dans un même schéma, quelles que soient les régions.»³¹. A Madagascar, le

²⁶ Ravalolomanga 1992, op. cit. ; Lavondes J., 1967, *Bekoropoka : quelques aspects de la vie familiale et sociale d'un village malgache*, Paris, Cahiers de l'Homme, 188p.

²⁷ Westoff, 2003, op. cit.

²⁸ Gastineau B., 2005, « Devenir parents en milieu rural malgache. Evolutions dans la province d'Antananarivo », *Revue Tiers-Monde*, n°182, pp.307-327

²⁹ Ferry B., 2001, « L'activité sexuelle entre puberté et procréation au coeur des transitions au Sud », in Gendreau F., Poupard M. (éds), *Les transitions démographiques dans les pays du Sud*, Actes des troisièmes Journées scientifiques du réseau Démographie de l'AUF, Rabat (Maroc), 9-12 décembre 1998, AUF/ESTEM, Paris.

³⁰ Delaunay, 1994, op. cit.

³¹ Bozon M., Hertrich V., 2001, « Rapports sexuels, rapports de pouvoir ? Comparaisons entre l'Amérique latine et l'Afrique », Communication au colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001, 28p. (p.14)

terme « contrôle » est certainement mal approprié. La sexualité avant le mariage est autorisée, voire encouragée dans certaines régions. Il n'y a pas à ce titre de contrôle sur l'entrée en vie sexuelle. Le faible intervalle entre l'entrée en vie sexuelle et l'entrée en union s'expliquerait plus par le fait que les jeunes couples utilisent rarement une contraception efficace. Le risque de grossesse est donc fréquent et, lorsqu'elle se produit, elle mène soit à un avortement, soit au mariage. Ainsi, si la fécondité avant le mariage est peu fréquente à Madagascar - seulement 16,9% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont eu une première naissance avant leur entrée en première union en 1997 - les conceptions pré-nuptiales sont encore très répandues (26,5%).

A Madagascar, l'absence d'élévation de l'âge au mariage des femmes ne peut se comprendre sans référence à la grande précocité de l'entrée en vie féconde. Les couples se marient très souvent pour légitimer une grossesse en cours. Deux mécanismes expliquent certainement le maintien de cette relation. Tout d'abord, dans de nombreuses régions, la fécondité précoce reste valorisée par les jeunes couples. Cette précocité s'explique par la nécessité de pouvoir subvenir le mieux possible aux besoins des enfants : les parents ont l'impression qu'il leur sera plus facile d'élever leurs enfants alors qu'eux-mêmes sont encore dans la force de l'âge. Néanmoins, cette fécondité précoce pourrait aussi être le reflet de la non-utilisation de la contraception chez les jeunes femmes célibataires, qui, une fois enceintes, se trouvent contraintes d'épouser le père de l'enfant.

II) Des comportements matrimoniaux portés par des facteurs socioculturels

Les modèles matrimoniaux se transforment en Afrique mais on connaît encore mal les facteurs influençant ces changements. La théorie de la modernisation est souvent dominante pour expliquer le recul de l'âge au mariage. Pourtant, elle est insuffisante. Si la scolarisation et l'urbanisation restent de puissants discriminants dans les comportements, elles ne sont pas nécessairement les seuls moteurs du changement. Ainsi, dans la plupart des pays, l'âge au mariage des femmes s'est élevé chez les femmes non scolarisées et chez celles vivant en milieu rural³². Ainsi, face aux facteurs de modernisation, il faut rechercher d'autres explications. En démographie, la variable régionale est souvent utilisée comme indicateur socioculturel. Son influence sur les comportements démographiques a été mise en évidence dans un grand nombre de pays. Les facteurs de modernisation socioéconomique sont généralement médiatisés par cette variable³³. En Europe et en Amérique du Nord, la région introduit des différences fortes dans les modèles de fécondité et de nuptialité³⁴. En Asie, des études montrent l'effet du contexte régional sur le statut des femmes, déterminant important des comportements démographiques³⁵.

A Madagascar, ces différences entre groupes socioculturels ne peuvent s'appréhender dans les enquêtes démographiques et de santé qu'au travers des provinces. La province de Fianarantsoa illustre bien les difficultés qui en découlent : sa

³² Westoff, 2003, op. cit.

³³ Pollard M.S., Wu Z., 1998, « Divergence of Marriage Patterns in Quebec and Elsewhere in Canada », *Population and Development Review*, vol. 24 n°2, pp.329-356

Chowdhury F.I., Trovato F., 1994, « The Role and Status of Women and the Timing of Marriage in Five Asian Countries », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. XXV n°2, pp.143-157

³⁴ Pollard et al., 1998, op. cit.

³⁵ Jejeebhoy S. J., Sathar Z. H., 2001, « Women's autonomy in India and Pakistan : The influence of religion and region », *Population and Development Review*, vol. 27 no. 4, pp.687-712

Niraula B.B., Morgan S. P., 1996, « Marriage Formation, Post-Marital Contact with Natal Kin and Autonomy of Women : Evidence from Two Nepali Settings », *Population Studies*, vol.50, pp.35-50

partie ouest, située sur les Hautes-Terres est très christianisée. Si les rituels traditionnels propres au mariage se maintiennent, il est moins sûr que la fécondité prémaritale soit toujours valorisée par les Betsileo, qui vivent dans cette partie de la province. A contrario, la partie Est de la province abrite les Tanala, chez qui la fertilité du couple reste une des conditions à la célébration du mariage³⁶. Ainsi, au sein de la même province coexistent deux systèmes de représentations. Néanmoins, la province semble être un bon indicateur de la dimension socioculturelle de la nuptialité à Madagascar.

A. Une élévation de l'âge au mariage en milieu rural et chez les femmes les moins scolarisées

Madagascar n'échappe pas au modèle général selon lequel les femmes les plus scolarisées et celles vivant en milieu urbain entrent en union plus tardivement que les autres femmes. En 2003, l'âge médian au premier mariage des femmes de la capitale était de 21,6 ans, contre 19,7 ans chez les femmes des autres villes et 18,8 ans en milieu rural. De la même manière, l'âge médian au premier mariage des femmes jamais scolarisées était de 17,1 ans contre 18,6 ans chez les femmes ayant été scolarisées au niveau primaire (tableau 1).

Tableau 1 : Age médian à la première union des femmes selon le milieu de résidence et le niveau de scolarisation en 1992, 1997 et 2003

	1992	1997	2003
<i>Milieu de résidence</i>			
capitale	21,9	22,3	21,6
Urbain	19,6	19,4	19,7
Rural	17,8	17,9	18,8
<i>Niveau de scolarisation</i>			
Aucun	16,6	16,3	17,1
Primaire	17,7	18,0	18,6
Secondaire et +	21,7	21,5	21,3

Source : EDS 1992, 1997, 2003

Cependant, c'est surtout dans les classes sociales ayant le moins accès à la modernisation que l'âge au mariage s'est le plus élevé (tableau 1). Ainsi, on observe une transition réelle de l'âge au premier mariage des femmes en milieu rural depuis 1997 (qui passe de 17,9 ans en 1997 à 18,8 ans en 2003) qui n'est présente ni dans la capitale, ni dans les autres villes. La transition en milieu rural est-elle alors le rattrapage d'un simple retard, par processus de diffusion des comportements urbains vers le milieu rural, ou s'agit-il plutôt d'une transition spécifique liée à un modèle matrimonial différent de ceux observés en ville ou dans la capitale ?

Le même constat peut être fait par niveau de scolarisation. Seules les femmes n'ayant jamais été scolarisées et les femmes scolarisées au niveau primaire enregistrent une hausse significative de leur âge au premier mariage entre 1992 et 2003, transitions qui débutent d'ailleurs en 1997 comme pour les femmes rurales. Tout se passe comme si, dans les groupes sociaux les plus favorisés ou ayant le plus accès à l'occidentalisation, le calendrier matrimonial avait atteint un plafond qu'il ne pouvait dépasser.

³⁶ Ravalolomanga, 1992, op. cit. ; Beaujard P., 1978, *Les Tanala de l'Ikongo*, Thèse de doctorat, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 2 tomes + Annexes, 723p.

B. Des transitions différentes selon les provinces

En 1966, le calendrier d'entrée en union est déjà hétérogène entre les provinces. Les femmes se marient plus tardivement dans les provinces d'Antananarivo (19 ans) et de Toamasina (19 ans) et le plus précocement dans la province de Toliary (16 ans). En 2003, certaines différences se maintiennent. La province d'Antananarivo a le calendrier le plus tardif (20,7 ans) alors que le calendrier de la province de Toamasina est resté stable (18,9 ans). Par ailleurs, c'est toujours dans la province de Toliary que les femmes entrent très jeunes en première union (17,5 ans).

Tableau 2 : Age médian à la première union des femmes selon la province entre 1966 et 2003

	1966	1975	1992	1997	2003
Antananarivo	19	20,7	20,0	20,3	20,7
Fianarantsoa	18	19,3	18,3	18,0	19,0
Toamasina	19	19,8	19,6	19,5	18,9
Mahajanga	17	18,6	17,0	16,9	17,9
Toliary	16	17,7	17,4	16,7	17,5
Antsiranana	18	18,8	18,0	18,0	17,9
Madagascar	18	19,4	18,8	18,6	19,1

Source : END 1996, Recensement de la population 1975, EDS 1992, 1997, 2003

A ce maintien relatif des modèles, on peut constater des transitions différentes entre les provinces, à la fois dans le rythme, dans leur sens mais aussi au moment où elles se sont déclenchées. A Antananarivo, on observe un recul de l'âge au premier mariage plus important qu'ailleurs : depuis 1966, l'âge au premier mariage des femmes a augmenté de 1,7 ans. La province d'Antananarivo est la province de la capitale malgache : la scolarisation y est plus développée que dans les autres parties du pays et les attitudes et normes relatives à la mise en couple sont différentes de celles du reste de l'île. La même tendance s'observe dans les provinces de Fianarantsoa et de Mahajanga : après une longue période de stabilité entre 1966 et 1997, l'âge au premier mariage commence finalement à augmenter. Enfin, dans les provinces d'Antsiranana et de Toamasina, l'âge au mariage est resté stable depuis l'Indépendance. On retrouve dans toutes les provinces cette tendance à l'élévation de l'âge au premier mariage entre 1966 et 1975. Cependant, après cette date, le calendrier matrimonial s'abaisse à nouveau.

Ces différences dans les rythmes de la transition et les calendriers matrimoniaux suggèrent des mécanismes d'entrée en première union très différents d'une province à l'autre.

C. La province : un médiateur des effets de la modernisation

Si on intègre la province, comme élément explicatif des modèles matrimoniaux, l'effet de la scolarisation ou de l'urbanisation sur l'âge au mariage est beaucoup moins évident. Ces deux facteurs ne semblent pas être suffisants pour expliquer la dynamique du calendrier matrimonial à Madagascar.

Les écarts entre provinces pour un même milieu de résidence sont importants. Ainsi, en milieu rural, l'âge médian d'entrée en première union varie de 16,2 ans dans la province de Toliary à 18,8 ans dans la province d'Antananarivo, soit près de 3 ans d'écart. De la même manière, en milieu urbain, cet âge passe de 18,3 ans dans la province de Toliary à 20,6 ans dans la province de Toamasina et à 22,3 ans dans la

capitale, Antananarivo. Dans la province de Toliary par exemple, l'âge observé en milieu urbain est proche de celui observé dans la province de Fianarantsoa en milieu rural (17,9 ans). Par ailleurs, l'effet du milieu de résidence n'est pas le même au sein des différentes provinces. Le milieu urbain contribue à élever l'âge au mariage des femmes de près de 3 ans dans la province de Mahajanga (2,7 ans), alors qu'il n'induit qu'un retard d'une année dans la province de Fianarantsoa (0,9 an).

Tableau 3 : Age médian à la première union des femmes âgées de 20 à 49 ans selon la province et le milieu de résidence en 1997

	Milieu rural	Milieu urbain
<i>capitale</i>		22,3
Antananarivo	16,2	19,6
Fianarantsoa	17,9	18,8
Toamasina	19,0	20,6
Mahajanga	16,5	19,2
Toliary	16,2	18,3
Antsiranana	17,6	19,3

Source : EDS 1997

On observe les mêmes tendances selon les niveaux de scolarisation. Ce dernier n'uniformise pas les comportements régionaux en matière d'entrée en union et ne contribue pas non plus à retarder l'union des femmes de la même façon dans toutes les provinces. Ainsi, l'âge médian d'entrée en première union des femmes n'ayant jamais été scolarisées varie de 15,6 ans dans la province de Toliary à 18,0 ans dans la province de Toamasina. Le constat est identique aux niveaux primaire et secondaire ou supérieur : pour le niveau primaire, il passe de 16,4 ans dans la province de Mahajanga à 18,8 ans dans la province de Toamasina, et, pour le niveau secondaire ou supérieur, de 19,3 ans dans la province de Fianarantsoa à 23,3 ans dans la province d'Antananarivo.

L'effet du niveau de scolarisation n'est pas le même dans toutes les provinces. Ainsi, dans la province de Mahajanga, il y a peu de différences entre les femmes n'ayant jamais été scolarisées et celles ayant atteint le niveau primaire (0,6 an), alors que, dans la province de Fianarantsoa, l'âge médian d'entrée en union s'élève de près de 2 ans (de 16,2 ans à 17,9 ans) entre ces deux groupes de population.

Tableau 4 : Age médian à la première union des femmes âgées de 20 à 49 ans selon la province et le niveau de scolarisation atteint en 1997

Provinces	Aucun	Primaire	Secondaire et +
Antananarivo	17,8	18,6	23,3
Fianarantsoa	16,2	17,9	19,3
Toamasina	18,0	18,8	21,4
Mahajanga	15,8	16,4	20,1
Toliary	15,6	17,0	19,7
Antsiranana	16,3	17,7	21,2

Source : EDS 1997

Le contexte régional est donc prépondérant à Madagascar pour comprendre les calendriers d'entrée en union. La dynamique socioculturelle reste plus importante que certains vecteurs de modernisation. Cependant, au sein des provinces, on conserve un

effet certain de l'urbanisation et de la scolarisation. Ces deux variables participent bien au changement matrimonial à Madagascar, mais leur effet reste limité par le contexte socioculturel de l'entrée en union. La transition de nuptialité à Madagascar passe donc à la fois par le développement socioéconomique mais aussi par une modification des normes et des représentations des statuts d'adulte des femmes et des hommes. Or, ces statuts à Madagascar apparaissent fortement déterminés par la fécondité. Avoir un enfant, fonder une nouvelle famille est un élément essentiel de l'accès au statut d'adulte. Si le mariage y participe, il est souvent envisagé soit comme le passage obligé pour avoir des enfants³⁷, en particulier dans la province d'Antananarivo, soit comme un moyen de légitimer une première grossesse ou une première naissance³⁸.

III) Sexualité, fécondité et mariage à Madagascar : la diversité régionale des relations

La fécondité est toujours un des principes explicatifs essentiels des comportements matrimoniaux à Madagascar. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'administrateur et ethnographe Grandidier (1914) écrivait : « Le mariage à Madagascar a pour but principal, on peut même dire pour unique but, de produire des enfants destinés (...), à continuer la famille et son culte domestique. »³⁹.

Dans toutes les provinces, à l'exception de celle d'Antananarivo, la sexualité des femmes célibataires est répandue. La proportion de celles qui ont des relations sexuelles varie de 60,6% dans la province de Toliary à 44,8% dans la province de Fianarantsoa en 1997 (tableau 5). La sexualité de ces femmes s'exerce le plus fréquemment dans le cadre d'une fréquentation régulière. L'entrée en vie sexuelle des femmes est généralement très précoce. En 2003, l'âge médian au premier rapport sexuel des femmes est de 15,9 ans dans la province d'Antsiranana au nord de Madagascar et de 18,8 ans dans la province d'Antananarivo.

La forte fréquence de la sexualité des célibataires signifie généralement une expérience plus longue de la sexualité prémaritale. Dans les provinces de Fianarantsoa, de Toamasina et d'Antsiranana, où près de 60% des femmes célibataires ont une activité sexuelle, les intervalles entre le premier rapport sexuel et le premier mariage sont de l'ordre de 2 ans. Par contre, dans la province de Toliary, où la sexualité des célibataires est encore plus fréquente, cet intervalle n'est que de 1,4 an. Dans cette province, la mise en union se fait rapidement après la première expérience sexuelle. A contrario, dans la province d'Antananarivo, très christianisée, peu de femmes célibataires ont déclaré avoir un partenaire sexuel en 1997 (27,9%). Les fréquentations adolescentes impliquant des relations sexuelles sont mal vues⁴⁰. Peu d'hommes acceptent d'épouser une jeune femme enceinte ou ayant déjà un enfant⁴¹. Le temps de fréquentation séparant le premier rapport sexuel du premier mariage varie donc selon les provinces sans lien direct avec l'intensité de la sexualité hors mariage. Le mariage ne vient pas tant contrôler la sexualité que la fécondité qui en découle.

³⁷ Pavageau, 1981, op. cit. ; Rakotomalala M.M., 1988, « Jeunesse, nuptialité et fécondité », in Ministère de la Population, de la Condition Sociale, de la Jeunesse et du Sport (éd.), *Images socio-démographiques de la jeunesse malgache*, FNUAP, Antananarivo, pp.16-27

³⁸ Lavondes, 1967, op. cit.

³⁹ Grandidier, 1914, op. cit., pp.160-161

⁴⁰ Pavageau, 1981, op. cit.

⁴¹ Gastineau, 2005, op. cit.

La première naissance survient très rapidement après l'entrée en union dans toutes les provinces. Les intervalles protogénésiques sont inférieurs ou égal à un an dans les provinces d'Antsiranana (0,6 an), de Toamasina (0,8 an) et d'Antananarivo (1,0 an). Plus d'un quart des conceptions se produisent avant le mariage dans ces trois provinces. La période séparant le premier rapport sexuel du premier mariage est longue (2 ans en moyenne). Le mariage vient donc souvent valider une grossesse en cours. Les mécanismes ne sont cependant pas les mêmes dans les trois provinces. Dans la province d'Antananarivo, une jeune fille enceinte n'a que deux solutions : soit se marier avec le père de l'enfant à venir, soit avorter pour éviter l'opprobre lié au statut de mère célibataire. Le mariage est le seul contexte socialement acceptable de l'expérience de la maternité. La fécondité prémaritale y est très faible chez les jeunes femmes (9,3%) tout comme la proportion de mères célibataires (7,7%). Pourtant, les conceptions prémaritales restent fréquentes (19,6%). Il n'en est pas de même dans les provinces d'Antsiranana et de Toamasina. Si le mariage est célébré lorsque la femme est enceinte, il n'intervient pas comme une alternative à l'avortement. Les niveaux de fécondité prémaritale sont beaucoup plus élevés : 31,1% dans la province de Toamasina et 16,7% dans la province d'Antsiranana. Il n'est pas mal vu dans ces provinces de se marier après avoir donné naissance à un enfant. La fécondité des célibataires est très répandue (tableau 5). Si avoir fait preuve de sa fécondité est une nécessité pour se marier, le mariage n'est pas nécessaire pour entrer en vie féconde.

L'entrée dans le mariage procède de mécanismes différents dans les trois autres provinces (Fianarantsoa, Mahajanga et Toliary). L'intervalle protogénésique y est beaucoup plus long (entre 1,3 et 1,5 an), alors que l'intervalle entre le premier rapport sexuel et le premier mariage (entre 1,3 et 1,8 an) est beaucoup plus réduit. Ces résultats suggèrent que le mariage n'est pas seulement célébré pour légitimer une naissance à venir. La fécondité prémaritale peut être fréquente comme dans les provinces de Mahajanga (26,2%) et de Toliary (21,3%) ou plus faible comme dans la province de Fianarantsoa (16,2%). Toutefois, il n'y a pas, comme dans la province d'Antananarivo, un contrôle fort sur la sexualité et la fécondité des célibataires. Les jeunes célibataires ont fréquemment une activité sexuelle, de même elles sont nombreuses à être entrées en vie féconde : 50,0% des femmes célibataires de la province de Fianarantsoa, 55,2% de celles de la province de Mahajanga et 56,7% de celles de la province de Toliary ont eu au moins un enfant en 1997. Mariage et fécondité apparaissent donc comme deux événements relativement dissociés. Il n'est pas nécessaire d'avoir un enfant pour se marier tout comme le mariage n'est pas nécessaire à la maternité. Le mariage est un événement indépendant de l'entrée en fécondité. Dans ces provinces, les femmes épousent généralement un homme nettement plus âgé qu'elles. Le mariage pourrait renvoyer à deux stratégies différentes pour les hommes et les femmes. Pour les femmes, se marier avec un homme plus âgé garantit l'indépendance et la sécurité économique. Pour les hommes, se marier avec une femme jeune garantit une descendance nombreuse.

La mobilité matrimoniale est très élevée dans les trois provinces précédentes, ainsi que celle d'Antsiranana. 40% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont eu plus d'une union. Le nombre moyen d'unions pour les femmes est vraisemblablement plus un indicateur de la possibilité pour les femmes de se remarier après une rupture. Dans la province d'Antananarivo, où les ruptures d'union sont moins fréquentes (seulement 8,6% des femmes étaient en union rompue en 1997 contre 19,1% dans la province de Fianarantsoa), les femmes ayant des enfants peuvent plus difficilement se remarier que les femmes sans enfant. En effet, elles ont généralement en charge leurs enfants, et les

hommes sont rarement prêts à accepter les enfants d'un autre homme dans leur nouveau foyer. De la même manière, les difficultés pour les femmes sont certainement similaires dans la province de Toamasina, où la proportion de femmes en union rompue (13,1%) est équivalente à celle de Toliary (13,5%) mais où seulement 20% des femmes font l'expérience d'une seconde union (contre 40% dans la province de Toliary).

Tableau 5 : Comportements sexuels, matrimoniaux et féconds des femmes et des hommes par province

	Antananarivo	Fianarantsoa	Toamasina	Mahajanga	Toliary	Antsiranana	Madagascar
<i>Age médian au premier mariage</i>							
F 20-49	20,7	19	18,9	17,9	17,5	17,9	19,1
H 30-59	25,4	23,9	22,5	22,2	24,4	21,4	23,6
Ecart d'âge au mariage	4,7	4,9	3,6	4,3	6,9	3,5	4,5
<i>Age médian au premier rapport sexuel</i>							
F 20-49	18,8	17,2	16,7	16,6	16,1	15,9	17,4
H 30-59	18,6	18,2	17,6	17	17,6	16,8	18,0
<i>Intervalle premier rapport sexuel - premier mariage (année)</i>							
F 20-49	1,9	1,8	2,2	1,3	1,4	2,0	1,7
H 30-59	6,8	5,7	4,9	5,2	6,8	4,6	5,6
<i>Femmes célibataires ayant une activité sexuelle (1997) (%)</i>							
F 20-24	27,9	44,8	58,5	39,5	60,6	48,1	46,3
<i>Age médian à la première naissance</i>							
F 20-49	21,7	20,5	19,7	19,2	18,9	18,5	20,4
intervalle protogénésique	1,0	1,5	0,8	1,3	1,4	0,6	1,3
<i>Femmes ayant conçu leur premier enfant avant le mariage (1997) (%)</i>							
F 20-24	19,6	25,0	39,6	35,4	31,0	25,0	26,5
<i>Femmes ayant eu leur premier enfant avant le mariage (1997) (%)</i>							
F 20-24	9,3	16,2	31,1	26,2	21,3	16,7	18,9
<i>Femmes célibataires ayant eu au moins un enfant (1997) (%)</i>							
F 20-24	7,7	50,0	61,4	55,2	56,7	57,5	31,2
<i>Nombre moyen d'unions (1997)</i>							
F 20-49	1,1	1,4	1,2	1,4	1,5	1,4	1,3
<i>Femmes en union qui sont dans une union polygame (1997) (%)</i>							
F 20-49	1	3	1	2	13	3	3

Source : EDS 1997

Conclusion

La transition de la nuptialité qui s'observe dans de nombreux pays africains ne semble pas avoir lieu à Madagascar. En se limitant aux indicateurs de la nuptialité, on constate une stabilité relative des comportements féminins et masculins. Le calendrier d'entrée en union des femmes est très étendu, marqué à la fois par un âge médian tardif lorsque comparé aux autres pays du continent, mais avec une forte fréquence de mariages très précoces. Chez les hommes, l'âge au mariage est un des plus précoces en Afrique. Pour mieux comprendre cette absence de changements dans les comportements matrimoniaux, il est nécessaire de considérer la mise en union dans un ensemble plus global, prenant en compte des comportements féconds. Ceux-ci sont un élément essentiel de la dynamique matrimoniale à Madagascar, dont l'effet varie toutefois selon le cadre socioculturel dans lequel il s'intègre. En 2003, la mise en union

est toujours étroitement corrélée à l'entrée en vie féconde. Ce principe est un des traits caractéristiques de la nuptialité à Madagascar, où la sexualité et la fécondité prémaritales ont toujours été valorisées. La grossesse semble d'ailleurs être de plus en plus fréquemment un événement déclencheur du mariage. Si les calendriers d'entrée en vie sexuelle sont restés stables, les jeunes générations expérimentent une vie sexuelle plus longue que leurs aînées en raison de la petite élévation de l'âge au mariage. Dans certaines provinces, les grossesses prémaritales sont nécessaires pour s'engager dans le mariage sans qu'il soit pour autant mal vu d'avoir un enfant en-dehors du mariage, dans d'autres le mariage est la seule alternative à l'avortement. Enfin, dans certaines provinces, le mariage semble procéder d'autres déterminants que les seuls comportements de fécondité.

Si l'âge au mariage des femmes s'élève à Madagascar ces dernières années, les facteurs de modernisation comme la scolarisation ou l'urbanisation ne sont pas suffisants comme explication. Comme dans beaucoup d'autres pays, l'âge au mariage s'élève aussi chez les populations ayant le moins accès à la modernisation. D'autres facteurs sont donc en jeu pour expliquer ce recul de l'âge au mariage : la crise économique ou d'autres facteurs comme une modification du contexte socioculturel global de l'entrée en union.



Cliché : J. P. Rolland, 2005

Binet Clotilde (2006)

Transitions familiales à Madagascar : diversité des modèles familiaux et modernisation

In : Gastineau Bénédicte (dir.). Spécial démographie à Madagascar. *Tsingy*, (4), p. 73-86.